

Les Rendez-vous de l'Autorité de la concurrence

Le 1^{er} « Rendez-vous » de l'année 2011 est consacré au projet de communiqué sur la détermination des sanctions pécuniaires, rendu public par l'Autorité de la concurrence le 17 janvier 2011 . Il complète la consultation publique organisée jusqu'au 11 mars 2011 par un échange interactif avec l'ensemble des acteurs intéressés.

Détermination des sanctions

**Vers plus
de prévisibilité**

Mercredi 30 mars 2011 (8h30 -12h30)

École nationale d'administration (Ena)
Amphithéâtre Parodi
2, avenue de l'Observatoire
75006 Paris
RER B (Luxembourg)

Inscription par mail :

rendez-vous.30mars@autoritedelaconcurrence.fr

(merci de mentionner vos fonctions et coordonnées)

Réponse souhaitée avant le 23 mars





Détermination des sanctions

Vers plus de prévisibilité

Mercredi 30 mars 2011 (8h30-12h30)

Les intervenants :

Nicole COUTRELIS

Avocat à la Cour, Cabinet Coutrelis et Associés, Paris-Bruxelles

Pierre GACHES

PDG du groupe Gaches Chimie

Robert SAINT-ESTEBEN

Avocat à la Cour, Cabinet Bredin Prat

Jean-Yves TROCHON

Senior Vice President Legal, Groupe Lafarge

Charlotte DEKEYSER

Juriste, UFC-Que Choisir

Laurent FLOCHEL

Vice President, CRA (Charles River Associates)

Catherine PRIETO

Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Joëlle SIMON

Directrice des Affaires juridiques du MEDEF

Les débats sont animés par **Carol XUEREF**, Directeur des Affaires juridiques et du Développement Groupe d'Essilor International SA et **Emmanuel COMBE**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membres du Collège de l'Autorité de la concurrence.

8h30

Accueil des participants (petit-déjeuner)

8h45

Ouverture et présentation des réponses à la consultation publique

Bruno LASSERRE, Président de l'Autorité de la concurrence

9h00

Lignes directrices et contrôle juridictionnel, l'expérience européenne

Hubert LEGAL, Directeur général du service juridique du Conseil de l'Union européenne, ancien juge au Tribunal de l'UE

9h30

QUELLE MÉTHODE SUIVRE ?

- La transparence, point d'équilibre entre la prévisibilité et le cas par cas?
- Critères légaux, bonnes pratiques internationales et cohérence européenne : où va-t-on ?
- Sanctions et procédures accessoires, comment déclencher les bonnes incitations ?

Débat avec la salle

10h45

Pause

11h15

QUELS ÉLÉMENTS PRENDRE EN COMPTE DANS L'ANALYSE ?

- Comment conjuguer dissuasion et proportionnalité ?
- Quelle place pour l'importance du dommage à l'économie ?
- Quelle appréciation du comportement et de la situation individuelle de l'entreprise ?

Débat avec la salle

12h30

Clôture des débats

Laurence IDOT, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, membre du Collège de l'Autorité de la concurrence

Cocktail apéritif